

Vos cotisations

Régime complémentaire santé



CCN ESTHETIQUE - COSMETIQUE

IDCC 3032

Ensemble du personnel

En vigueur au 01/11/2024

■ BASE OBLIGATOIRE

Taux de cotisation pour le salarié seul :

TAUX DE COTISATIONS MENSUELLES EN % DU PMSS ⁽¹⁾	Régime général	Régime local
	Salarié	Salarié
Base conventionnelle (minimum obligatoire)	1,28 %	0,74 %
Option 1 Obligatoire *	0,53 %	0,53 %
Option 2 Obligatoire *	0,80 %	0,80 %
Base conventionnelle + option 1	1,81 %	1,27 %
Base conventionnelle + option 2	2,08 %	1,54 %

* Au choix de l'entreprise qui peut couvrir ses salariés, au-delà de la base conventionnelle en souscrivant une des 2 options en obligatoire.
La souscription aux options nécessite la rédaction d'un acte juridique conformément à l'article L.911-1 du Code de la Sécurité sociale.

■ GARANTIES OPTIONNELLES FACULTATIVES au choix du salarié

En complément de la Base conventionnelle obligatoire

TAUX DE COTISATIONS MENSUELLES EN % DU PMSS ⁽¹⁾	Régime général			Régime local		
	Salarié	Conjoint	Enfant ⁽²⁾	Salarié	Conjoint	Enfant ⁽²⁾
Extension Ayants droit facultative Base conventionnelle	-	1,09 %	0,84 %	-	0,64 %	0,48 %
Cotisations supplémentaires salariés et ayants droit						
Option 1 facultative	0,59 %	0,52 %	0,34 %	0,59 %	0,52 %	0,34 %
Option 2 facultative	0,89 %	0,79 %	0,53 %	0,89 %	0,79 %	0,53 %
Sur complémentaire facultative (non responsable)	1,35%	1,18%	0,88%	1,35%	1,18%	0,88%

En complément de la Base conventionnelle + option 1 obligatoire

TAUX DE COTISATIONS MENSUELLES EN % DU PMSS ⁽¹⁾	Régime général			Régime local		
	Salarié	Conjoint	Enfant ⁽²⁾	Salarié	Conjoint	Enfant ⁽²⁾
Extension Ayants droit facultative Base + option 1	-	1,55 %	1,16 %	-	1,10 %	0,80 %
Cotisations supplémentaires salariés et ayants droit						
Option 2 facultative	0,30 %	0,28 %	0,19 %	0,30 %	0,28 %	0,19 %
Sur complémentaire facultative (non responsable)	0,77%	0,66%	0,54%	0,76%	0,66%	0,54%

En complément de la Base conventionnelle + option 2 Obligatoire

TAUX DE COTISATIONS MENSUELLES EN % DU PMSS ⁽¹⁾	Régime général			Régime local		
	Salarié	Conjoint	Enfant ⁽²⁾	Salarié	Conjoint	Enfant ⁽²⁾
Extension Ayants droit facultative Base + option 2	-	1,82 %	1,32 %	-	1,36 %	0,97 %
Cotisations supplémentaires salariés et ayants droit						
Sur complémentaire facultative (non responsable)	0,46%	0,39%	0,35%	0,46%	0,39%	0,35%

⁽¹⁾ Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale

⁽²⁾ Cotisation gratuite à partir du 3^e enfant